



# ÉCRIVAIN PUBLIC

## L'ÉCRIVAIN PUBLIC VOUS AIDE DANS VOS DEMARCHES

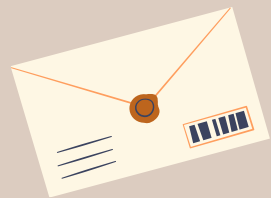
- Rédaction de courriers (papier et en ligne) à destination des administrations, aide aux démarches et saisine du tribunal judiciaire, recours et contestation (plainte auprès du Procureur, juge aux affaires familiales, préfecture, MDPH, CAF, CPAM, Pôle Emploi, mairies etc.)
- Courriers en lien avec l'accès au droit et à la justice : à destination d'une entreprise, d'un bailleur, d'un prestataire de services, d'un commerçant ou d'un employeur.



**L'écrivain public n'est pas juriste** (ne délivre pas d'informations juridiques) **et n'aide pas à remplir les formulaires d'aides sociales.**

### SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Contactez la Maison de justice et du droit  
au 02.38.69.01.22 / [mjdorleans@gmail.com](mailto:mjdorleans@gmail.com)



**Quartier de la Source**  
les mercredis du mois

de 9h00 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h00

**Quartier des Blossières**  
les 1ers mercredis du mois

de 9h00 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h00

**Quartier de l'Argonne**  
les 2e, 3e et 4e mercredis  
du mois

**Mairie de Proximité**  
de 9h00 à 12h30

**Maison de justice et du droit**

**Maison de la Réussite des  
Blossières**

**Maison de la Réussite**  
de 14h00 à 17h00

*Les courriers sont rédigés par un écrivain public professionnel,  
agréé par l'Académie des écrivains publics de France, et tenu au  
secret professionnel*